

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 18 décembre 2024

❖ Séance du 18/12/2024

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 18h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 12/12/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●●●●●●●●●●

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Alain LACHAT, Christian BAUGROS, Stéphanie DORVIDAL

❖ Etait représenté : Roger JULIAN

❖ Etaient excusés : Pascal FOREST, Jérôme BONARD

●○●●○●●●●●

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22/11/2024 est approuvé à l'unanimité.

●○●●○●●●●●

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant sur le plan de formation mutualisé du CDG 42

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale pour tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire ou contractuel.

Le CDG42 propose un plan de formation mutualisé établi sur la base du recensement effectué en collaboration avec le CNFPT auprès des collectivités de la Loire de moins de 50 agents.

Ce plan de formation mutualisé -qui s'appliquera au cours des années 2025, 2026 et 2027- a été présenté pour avis au Comité Sociale Territorial en date du 21 novembre 2024. Les axes sont les suivants :

- S'informer pour actualiser ses connaissances
- Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
- Prévenir les situations à risques et être acteur de la santé et sécurité au travail
- Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels
- Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le plan de formation mutualisé et le règlement de formation

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Décision modificative du budget**

Mr le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0	100,36
2183 - 0	Matériel informatique	0	-100,36
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○?●○○○○○

Questions diverses

- Après discussion, on ne donne pas suite au projet AMI sur le développement du chemin de St Jacques de Compostelle
- Elaboration du projet de PLUI suite au rdv du 21/11/24 : volonté du conseil d'intégrer le Sully du SU + lavoirs
- Présentation des comptes 2024 du camping
- Décision d'enlever le mur de séparation dans la cour de la salle Jean Marey
- Résultats piézomètre Roux seront communiqués lors du prochain CM
- Compte rendu de la réunion patrimoine
- Comice : entente paysanne serait d'accord pour faire le Comice sur notre commune en 2026
- Combreau : Il a été émis l'hypothèse de rattachement de parcelles de biens de sections de la commune d'Apinac qui sont sur le territoire de notre commune. Sous réserve de l'approbation du CM d'Apinac et des habitants concernés
- Parcours de santé : évoqué précédemment il reste dans les projets mais parallèlement à l'installation d'un dispositif PMR pour les pêcheurs au plan d'eau

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 20h45